09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010601-1A - PLEMY - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

15493	PLÉMY NOTRE-DAME-DE-LA-CROIX	07:20
	PLÉMY LES TESNIERES (CARREF.D103)_2	07:25
1143	PLÉMY LA CROIX EGARD (ABRIBUS)	07:30
PLOEUC-L'HERMITAGE	PLÉMY LE FRECHE (CARREF D.44)	07:39
	PLÉMY RUE D'AVAL (ABRIBUS)	07:42
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	07:47
8407	PLÉMY LA VILLE TIOU (D.35)	07:51
1146_2	PLÉMY LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	07:52
23005	PLŒUC-L'HERMITAGE LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	07:55
	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) 10 SAINT-JUST	08:00
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:08
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:13

010601-1A-Merc- PLEMY - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

15493	PLÉMY NOTRE-DAME-DE-LA-CROIX	07:20
1143	PLÉMY LA CROIX EGARD (ABRIBUS)	07:30
PLOEUC-L'HERMITAGE	PLÉMY LE FRECHE (CARREF D.44)	07:39
	PLÉMY RUE D'AVAL (ABRIBUS)	07:42
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	07:47
8407	PLÉMY LA VILLE TIOU (D.35)	07:51
1146_2	PLÉMY LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	07:52
23005	PLŒUC-L'HERMITAGE LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	07:55
	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) 10 SAINT-JUST	08:00
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:08
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:13

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010601-R-Merc-PLOEUC L'HERMITAGE - PLEMY

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	12:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	13:00
	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) 10 SAINT-JUST	13:08
23005	PLŒUC-L'HERMITAGE LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	13:13
1146_2	PLÉMY LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	13:16
8407	PLÉMY LA VILLE TIOU (D.35)	13:17
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	13:21
	PLÉMY RUE D'AVAL (CARREF.RUE DU CLOS)	13:26
PLOEUC-L'HERMITAGE	PLÉMY LE FRECHE (CARREF D.44)	13:32
1143	PLÉMY LA CROIX EGARD (ABRIBUS)	13:41
15493	PLÉMY NOTRE-DAME-DE-LA-CROIX	13:51

010601-1R - PLOEUC L'HERMITAGE - PLEMY

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	17:05
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	17:10
	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) 10 SAINT-JUST	17:18
23005	PLŒUC-L'HERMITAGE LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	17:23
1146_2	PLÉMY LA VILLE AUX PECHOUX (D.35)_2	17:26
8407	PLÉMY LA VILLE TIOU (D.35)	17:27
1137	PLÉMY EGLISE (ABRIBUS)	17:31
	PLÉMY RUE D'AVAL (CARREF.RUE DU CLOS)	17:36
PLOEUC-L'HERMITAGE	PLÉMY LE FRECHE (CARREF D.44)	17:42
1143	PLÉMY LA CROIX EGARD (ABRIBUS)	17:51
24599	PLÉMY LES TESNIERES (CARREF.D103)	17:55
15493	PLÉMY NOTRE-DAME-DE-LA-CROIX	18:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010602-1A - HENON - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

410	HÉNON LES AULNAYS (CARREF.D25)	07:32
7564	SAINT-CARREUC RUE DE LA CHENAIE (ABRIBUS)	07:41
1956_2	SAINT-CARREUC MAIRIE_2	07:45
401	HÉNON CROIX RABET (CARREF.D27/ABRIBUS)	07:48
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:00
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:05

010602-1A-Merc - HENON -PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

410	HÉNON LES AULNAYS (CARREF.D25)	07:32
7564	SAINT-CARREUC RUE DE LA CHENAIE (ABRIBUS)	07:41
1956_2	SAINT-CARREUC MAIRIE_2	07:45
401	HÉNON CROIX RABET (CARREF.D27/ABRIBUS)	07:48
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:00
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010602-R-Merc - PLOEUC L'HERMITAGE - HENON

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	12:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	13:00
401_2	HÉNON CROIX RABET (CARREF.D27/ABRIBUS)_2	13:12
1956	SAINT-CARREUC MAIRIE	13:15
	SAINT-CARREUC RUE DE LA CHENAIE_2	13:19
410_2	HÉNON LES AULNAYS (CARREF.D25)_2	13:28

010602-1R - PLOEUC L'HERMITAGE - HENON

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	17:00
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	17:05
401_2	HÉNON CROIX RABET (CARREF.D27/ABRIBUS)_2	17:17
1956	SAINT-CARREUC MAIRIE	17:20
	SAINT-CARREUC RUE DE LA CHENAIE_2	17:24
410_2	HÉNON LES AULNAYS (CARREF.D25)_2	17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010604-1A - UZEL - ALLINEUC - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

4	ALLINEUC EGLISE	07:10
2397	UZEL R.ABBE LESAGE (ABRIBUS)	07:20
22808	ALLINEUC LA DOUVE	07:26
4	ALLINEUC EGLISE	07:30
6499	ALLINEUC LES QUATRE CHEMINS	07:34
2	ALLINEUC LE BOURGNEUF (ABRIBUS)	07:39
24992	ALLINEUC PENET	07:42
6503	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) 6 LES FORGES	07:46
6502	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) LA GARE (ABRIBUS)	07:50
8500	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) LA GROSSE ROCHE (CARREF.D44)	07:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:03
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:08

010604-1A-Merc - UZEL - ALLINEUC - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

4	ALLINEUC EGLISE	07:10
2397	UZEL R.ABBE LESAGE (ABRIBUS)	07:20
22808	ALLINEUC LA DOUVE	07:26
4	ALLINEUC EGLISE	07:30
6499	ALLINEUC LES QUATRE CHEMINS	07:34
2	ALLINEUC LE BOURGNEUF (ABRIBUS)	07:39
24992	ALLINEUC PENET	07:42
6503	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) 6 LES FORGES	07:46
6502	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) LA GARE (ABRIBUS)	07:50
8500	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) LA GROSSE ROCHE (CARREF.D44)	07:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:03
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010604-Rm - PLOEUC L'HERMITAGE - UZEL - ALLINEUC

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	12:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	13:00
8500	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) LA GROSSE ROCHE (CARREF.D44)	13:10
6502	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) LA GARE (ABRIBUS)	13:12
	ALLINEUC (L'HERMITAGE) 6 LES FORGES_2	13:17
2397	UZEL R.ABBE LESAGE (ABRIBUS)	13:21
22808	ALLINEUC LA DOUVE	13:31
4	ALLINEUC EGLISE	13:38
6499	ALLINEUC LES QUATRE CHEMINS	13:41
2	ALLINEUC LE BOURGNEUF (ABRIBUS)	13:46
24992	ALLINEUC PENET	13:50
2397_2	UZEL R.ABBE LESAGE_2	13:59
4_2	ALLINEUC ÉGLISE_2	14:09

010604-1R - PLOEUC L'HERMITAGE - UZEL - ALLINEUC

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	17:00
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	17:05
8500	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) LA GROSSE ROCHE (CARREF.D44)	17:11
6502	PLŒUC-L'HERMITAGE (L'HERMITAGE) LA GARE (ABRIBUS)	17:15
	ALLINEUC (L'HERMITAGE) 6 LES FORGES_2	17:15
2397	UZEL R.ABBE LESAGE (ABRIBUS)	17:25
22808	ALLINEUC LA DOUVE	17:31
4	ALLINEUC EGLISE	17:38
6499	ALLINEUC LES QUATRE CHEMINS	17:41
2	ALLINEUC LE BOURGNEUF (ABRIBUS)	17:45
24992	ALLINEUC PENET	17:49
2397	UZEL R.ABBE LESAGE (ABRIBUS)	18:00
4_2	ALLINEUC ÉGLISE_2	18:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010604B-1A - GAUSSON - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

	GAUSSON CARGO	07:37
276	GAUSSON EGLISE	07:40
23761	GAUSSON LA VILLE HOUEE (CARREF.D35)	07:43
16105	GAUSSON HELNAULT	07:45
	PLŒUC-L'HERMITAGE 2 LE PAIMPOUX	07:52
	PLŒUC-L'HERMITAGE LE GUEBRIEND	07:54
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:05
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:10

010604B-1A-Merc - GAUSSON - PLOEUC L'HERMITAGE

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

	GAUSSON CARGO	07:37
276	GAUSSON EGLISE	07:40
23761	GAUSSON LA VILLE HOUEE (CARREF.D35)	07:43
16105	GAUSSON HELNAULT	07:45
	PLŒUC-L'HERMITAGE 2 LE PAIMPOUX	07:52
	PLŒUC-L'HERMITAGE LE GUEBRIEND	07:54
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	08:05
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	08:10

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

09/04/2025

Centre scolaire de PLOEUC L HERMITAGE: circuits spécifiques.

010604B-Rm - PLOEUC L'HERMITAGE - GAUSSON

Fréquence: --M---- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	12:55
1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	13:00
	PLŒUC-L'HERMITAGE LE GUEBRIEND	13:11
	PLŒUC-L'HERMITAGE 2 LE PAIMPOUX	13:13
16105_2	GAUSSON HELNAULT_2	13:20
23761	GAUSSON LA VILLE HOUEE (CARREF.D35)	13:22
276	GAUSSON EGLISE	13:25
	GAUSSON CARGO	13:28

010604B-1R - PLOEUC L'HERMITAGE - GAUSSON

Fréquence: LM-JV-- Transporteur: CARS ROUILLARD S.A.

1341	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PUBLIC EUGENE GUILLEVIC	17:00
1340	PLŒUC-L'HERMITAGE (PLOEUC) COLLEGE PRIVE SAINT-PIERRE	17:05
	PLŒUC-L'HERMITAGE LE GUEBRIEND	17:16
	PLŒUC-L'HERMITAGE 2 LE PAIMPOUX	17:18
16105_2	GAUSSON HELNAULT_2	17:25
23761	GAUSSON LA VILLE HOUEE (CARREF.D35)	17:27
276	GAUSSON EGLISE	17:30
	GAUSSON CARGO	17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire. Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu. Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours. Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera **une modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à la Région Bretagne pour **validation**. De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu. La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.